

Ass.Mémoire des Sexualités
52 rue d'Aix
13001 Marseille
correspondant du
Collectif pour le Contrat d'Union Civile
75011 Paris

Marseille le 20 Mai 1996

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, des associations sollicitent les Maires de secteurs ou d'arrondissement, Maires de petites ou de grandes communes, pour obtenir la délivrance de Certificats de Vie Commune.

Ces associations viennent appuyer les couples qui demandent de tels Certificats et informent les couples qui le souhaitent des dispositions adoptées par leurs maires.

Ces certificats permettent à 2 personnes vivant ensemble sans qu'il soit tenu compte de leur orientation sexuelle (ni même d'une éventuelle relation sexuelle) de bénéficier de certains des droits dont bénéficient tous les couples officiellement reconnus. A titre d'exemple, la SNCF accorde désormais une "carte couple" aux détenteurs de certificats de vie commune.

A notre tour, nous vous demandons de bien vouloir délivrer de tels Certificats.

Nous vivons une évolution sociale de fond. Les couples non mariés, ayant des enfants ou n'en ayant pas, sont extrêmement nombreux aujourd'hui, ils ne sont pas nécessairement en situation de se marier ou n'ont pas le désir de le faire. Il devient essentiel de leur offrir un espace nouveau.

Il y a là une exigence de justice. Il n'est pas normal qu'aujourd'hui les mêmes droits ne soient pas reconnus à tous les couples, et qu'ils ne puissent pas les uns et les autres accéder aux droits reconnus aux autres couples dans de nombreux domaines.

Un jour prochain, la loi devra offrir un nouveau type de Contrat d'union.

En attendant, les maires peuvent pallier l'absence de législation dans ce domaine en authentifiant les Certificats de Vie Commune que souhaitent signer des partenaires de vie.

Aucune loi ne concernant de tels Certificats, vous avez donc toute latitude de les attribuer sans contrevenir à la légalité.

L'article L122.26 du Code des Communes vous donne même obligation de légaliser, à leur demande, la signature de vos administrés. Les moeurs des demandeurs ne pouvant en aucun cas entrer en ligne de compte (art.225-1&2 du Code Pénal).

Déjà 243 maires ont donné leur accord pour la délivrance de tels Certificats, ils appartiennent aux divers partis politiques, au RPR comme M. Douste-Blazy (Ministre de la Culture, Maire de Lourdes), à l'UDF comme M. de Robien (Président du Groupe UDF à l'Assemblée Nationale, Maire d'Amiens), au PS comme M. Fabius (Président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, Maire du Grand Quevilly) ou au PC comme M. Bocquet (Président du Groupe Communiste à l'Assemblée Nationale, Maire de St Amand-les-Eaux).

Sept maires de secteur ou d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille délivrent de tels Certificats.

En dehors des 8 maires UDF, 13 RPR, 3 radicaux, 78 PS, 24 PC qui ont donné leur accord, 117 n'appartiennent à aucune grande formation. Comme pour les grandes questions de société, les clivages ne sont pas entre les partis politiques, les hommes politiques s'expriment chacun en leur âme et conscience.

Pour que nous puissions faire savoir largement votre accord, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christian de Leusse
Mémoire des Sexualités-Marseille

Je soussigné

Maire de

Département

déclare accepter de délivrer des certificats de vie commune

Date:

Signature

coupon à retourner à: Mémoire des Sexualités-Marseille
(c/o Christian de Leusse) 52 rue d'Aix 13001 Marseille

Collectif pour le Contrat d'Union Civile et Social
septembre 1996

Marseille, le 5

Correspondant marseillais:
Christian de Leusse
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax: 04-91-91-46-86

Cher ami, Chère amie,

Après avoir mis au point avec la Fédération AIDES, la proposition de Contrat d'Union Sociale, présentée officiellement le 30 septembre 1995, le Collectif pour le Contrat d'Union Civile et Social (nom modifié) a poursuivi son action.

De nombreuses actions ont été réalisées depuis:

* Au niveau national:

Mille lettres ont été adressées aux Maires des grandes villes (plus de 10 000 hab.) en vue de leur demander de délivrer des certificats de vie commune.

L'objectif est d'ouvrir rapidement un espace pour les couples, hétéro ou homosexuels, en quête de reconnaissance de leur relation. Il était aussi d'amener les Maires à se prononcer en leur âme et conscience sur les droits de tous les couples. Enfin une avancée sur la question de ces certificats pouvait/peut être décisive pour faire progresser le débat de société sur le CUS.

Plus de 300 Maires, de toutes tendances politiques, de communes grandes ou moyennes, mais aussi Maires de Secteurs ou d'Arrondissements, ont donné leur accord pour délivrer ces certificats.

Un échange de courrier avec le Maire de Marseille a conclu au refus de celui-ci d'établir de tels certificats au motif que les autorités françaises n'ont pas d'obligation à "légaliser une signature" que des personnes privées peuvent établir par simple attestation sur l'honneur (réponse de l'Adjointe à l'Etat Civil du 12 février 1996).

Une rencontre nationale s'est tenue en mars 1996, à Paris, elle a permis de faire le point sur ces questions et a retenu le principe de comités locaux pour relayer le travail de l'équipe nationale.

*Au niveau local:

Un courrier a été adressé aux Maires des Bouches du Rhône et du Var (communes de plus de 5 000 hab.) le 20 mai dernier, pour les amener à se prononcer sur la délivrance de certificats de vie commune. Et un débat a été organisé autour de J.P.Pouliquen, avec l'aide du MDC (Mouvement des Citoyens) dans le cadre de la Lesbian & Gay Pride 1996.

A ce jour, 15 Maires de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ont donné leur accord pour délivrer de tels certificats (ou pour authentifier les signatures), dont 9 Maires des Bouches du Rhône.

Ce sont:

- pour Marseille 3 Maires de Secteur: outre M.Hermier (15è-16è) qui avait déjà formulé son accord, MM.Guérini (2è-3è) et Descamps (13è-14è);
- pour le reste des Bouches du Rhône: les communes de Port de Bouc, St Mitre les Remparts, Mollèges, le Puy Ste Réparate, Martigues et Aubagne.

Hors des Bouches du Rhône, ce sont Nice, Vallauris, Valbonne (en 06), Crestet (en 84), Simiane la Rotonde (en 04) et la Valette du Var (en 83).

Un communiqué a été adressé à la presse (10 médias locaux ou nationaux, en ont été destinataires) pour les informer de cette évolution progressive de l'attitude des municipalités (la Marseillaise a publié un article le 30 août dernier intitulé "Vers la reconnaissance des couples de fait").

En PACA aussi, même s'il y a davantage d'élus de gauche, les diverses tendances politiques sont représentées.

* Nous sommes plus de 100 sur les Bouches du Rhône à avoir apporté à un moment ou à un autre notre soutien à l'action du Collectif pour le Contrat d'Union Civile. En liaison avec le Collectif national, je prends contact avec vous pour que nous organisions l'action locale au cours des mois qui viennent.

Je vous propose que nous nous retrouvions:

samedi 28 septembre 1996, de 17h à 19h
1 Place Gabriel Péri, 13001 Marseille (métro Vieux Port)

(locaux aimablement mis à notre disposition par la Fédé. des Centres Sociaux)

Merci de nous faire savoir si vous pensez que l'action locale est nécessaire, ainsi que le soutien que vous seriez prêt à lui apporter.

Avec mes sentiments les meilleurs. A bientôt.

Christian de Leusse